Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 079-200084630-20210629-DEL_2021_059-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- **En exercice : 27**
- **Présents : 25**
- **Votants : 27**
- **Procuration(s) : 2**
- **Absent(s) excusé(s) :**
- **Absent(s) :**

DEL 2021_059

L'an deux mil vingt et un, le 29 du mois de juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobiot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GOMES François à DOBIOT Philippe, COUSSET Alain à NOIZET Michel

Secrétaire de séance : Christian BAUMGARTEN

Date de convocation : Le 23 juin 2021
Date d'affichage : Le 23 juin 2021

Fait à Aigondigné,
Le 29 juin 2021
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2021_059 : FINANCES

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2021_014 du 23 février 2021 approuvant le budget primitif 2021 du budget principal,

La commune d'Aigondigné est dans l'obligation d'enregistrer des écritures patrimoniales au sein de l'inventaire communal. Ces écritures sont des transferts d'imputations entre des lignes d'inventaires. Cependant, pour pouvoir réaliser ces opérations, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 041 (opération d'ordre au sein de la section) en dépenses et en recettes pour un montant global de 11 098.32 €.

Les crédits ouverts sont détaillés comme suit :

Article	Chapitre	Fonction	Dépenses	Recettes
2151	041	01	11 098,32 €	
2031	041	01		10 440,00 €
2033	041	01		658,32 €
TOTAL			11 098,32 €	11 098,32 €

Le Conseil municipal est invité à approuver la décision modificative du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte la décision modificative telle que détaillée ci-dessus,**
- **Donne délégation au Maire à l'effet de notifier au Préfet et au Comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.**
-

MAIRIE AIGONDIGNÉ 79370

Le Maire,
Patricia ROUXEL

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État